

## PROPOSITION TEKPAC-QUÉBEC POUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

PROPOSITION POUR POLICE D'ASSURANCE ERREURS ET OMISSIONS SUR BASE DE RÉCLAMATIONS PRÉSENTÉES, ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE SUR BASE D'ÉVÉNEMENT ET ASSURANCE BIENS COMMERCIAUX.

AUX FINS DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES (CANADA), CE DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE AU CANADA DE LES SOUSCRIPTEURS DE LLOYD'S ET LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ MUTUELLE.

**Cette proposition TEKPAC-Québec est conçue pour les individus ou petites entreprises dans le domaine de la technologie de l'information ayant des ventes canadiennes seulement n'excédant pas 200 000 \$. Veuillez vous référer aux faits saillants ci-joint et indiquer quelle est l'option désirée.**

- Option 1: Erreurs et omissions 100 000 \$ CGL 1 000 000 \$ Biens 100 000 \$ (5 000 \$ maximum pour ordinateur portatif)
- Option 2: Erreurs et omissions 100 000 \$ CGL 2 000 000 \$ Biens 100 000 \$ (5 000 \$ maximum pour ordinateur portatif)
- Option 3: Erreurs et omissions 100 000 \$ CGL 1 000 000 \$ Biens 50 000 \$ (5 000 \$ maximum pour ordinateur portatif)
- Option 4: Erreurs et omissions 100 000 \$ CGL 2 000 000 \$ Biens 50 000 \$ (5 000 \$ maximum pour ordinateur portatif)
- Option 5: Erreurs et omissions 100 000 \$ CGL 1 000 000 \$ Biens 25 000 \$ (sans couverture pour ordinateur portatif)
- Option 6: Erreurs et omissions 100 000 \$ CGL 2 000 000 \$ Biens 25 000 \$ (sans couverture pour ordinateur portatif)

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
 (veuillez indiquer le nom exact de l'entreprise comme il doit apparaître sur la police)
2. Date du début des activités : \_\_\_\_\_ Nombre d'employés : Temps plein \_\_\_\_\_ Temps partiel \_\_\_\_\_
3. Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Site Web : \_\_\_\_\_
4. Adresse des succursales : \_\_\_\_\_
5. Est-ce que le total des revenus bruts pour les douze derniers mois est inférieur à 200 000 \$ (en dollars canadiens) ?  OUI  NON
- Est-ce que le total estimé des revenus bruts pour les douze prochains mois est inférieur à 200 000 \$ (en dollars canadiens) ?  OUI  NON
- Est-ce que les revenus déclarés ci-haut mentionnés proviennent à 100 % de services ou produits vendus au Canada seulement ?  OUI  NON
- **Si vous avez répondu NON à l'une des questions ci-haut mentionnées, veuillez noter que vous ne vous qualifiez pas pour notre programme TEKPAC. Par contre, il nous fera plaisir de vous offrir une cotation sous réception de notre proposition complétée E&O/CGL standard pour notre programme régulier.**

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

6. Veuillez décrire les activités de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

7. Veuillez donner le pourcentage des revenus découlant des produits et/ou services suivants :

Analyse ou conception de systèmes	_____ %	Traitement de données	_____ %
Conception de logiciel personnalisé	_____ %	Fournisseur de service d'application (FSA)	_____ %
Hébergement de site Web :		Développement de site Web	_____ %
transactionnel	_____ %	Réseautage	_____ %
non-transactionnel	_____ %	Consultation	_____ %
Progiciel	_____ %	Formation	_____ %
Distributeur de matériel informatique	_____ %	Commerce électronique	_____ %
Fabricant de matériel informatique	_____ %	Autre (préciser) : _____	_____ %

8. Quelles seraient les pires conséquences que votre client pourrait subir suite à un défaut de votre produit/service? \_\_\_\_\_

9. Veuillez énumérer vos cinq (5) plus importants clients et fournir une description des produits/services offerts, y compris les revenus pour chaque :

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_

**INFORMATION SUR LES BIENS**

Emplacement  Même que l'adresse postale  Autre: \_\_\_\_\_

10. L'entreprise est-elle le propriétaire de l'immeuble ?  OUI  NON

Superficie occupée par l'entreprise : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'étages : \_\_\_\_\_  
 Âge du bâtiment : \_\_\_\_\_  
 Dates et descriptions des rénovations : \_\_\_\_\_  
 Électricité: \_\_\_\_\_  
 Plombage: \_\_\_\_\_  
 Chauffage: \_\_\_\_\_

11. Veuillez compléter ce qui suit :

Construction des murs :  Bois  Bois et brique  Maçonnerie  Acier  Béton  
 Construction du toit :  Bois  Patelage en acier  Béton  Autre: \_\_\_\_\_  
 Construction du plancher :  Bois  Béton  Autre: \_\_\_\_\_

Veuillez donner une description des occupants du bâtiment : \_\_\_\_\_

12. Protection contre l'incendie :

Poste d'eau à l'intérieur de 300 mètres  Poste de pompiers à l'intérieur de 8 km  Zone non protégée  
 Avertisseur d'incendie :  Aucun  Système d'alarme sur place  Poste central  
 Gicleurs :  Aucun  Partiel \_\_\_\_\_ %  Installé où: \_\_\_\_\_  Oui 100%  
 Détecteur de vol :  Aucun  Système d'alarme sur place  Poste central  
 Ligne protégée  Composeur numérique

Veuillez décrire : \_\_\_\_\_

13. Est-ce que toutes vos portes sont équipées de serrures à double verrou de sûreté ?  OUI  NON

Si NON, veuillez décrire le genre de protection : \_\_\_\_\_

14. Bénéficiaire(s) additionnel(s) et adresse(s) postale(s) : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS D'ASSURANCE**

15. L'entreprise détient-elle présentement une police d'assurance civile générale ?  OUI  NON  
 Si OUI, veuillez nous fournir les détails suivants :
- Assureur : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_  
 Limite de responsabilité : \_\_\_\_\_  
 La police inclut-elle la garantie de produits/opérations complétées ?  OUI  NON
16. L'entreprise détient-elle présentement une police d'assurance erreurs et omissions ?  OUI  NON  
 Si OUI, veuillez fournir les détails suivants :
- Assureur : \_\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_\_  
 Limite de responsabilité : \_\_\_\_\_
17. L'entreprise détient-elle présentement une police d'assurance des biens commerciaux ?  OUI  NON  
 Si OUI, veuillez fournir les détails suivants :
- Assureur : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_  
 Limite de responsabilité : \_\_\_\_\_
18. L'entreprise, ses partenaires, ses administrateurs ou ses dirigeants ont-ils déjà eu une assurance erreurs et omissions, une assurance civile générale et/ou assurance biens refusée(s), annulée(s) ou non renouvelée(s) ?  OUI  NON  
 Si OUI, veuillez expliquer : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉCLAMATIONS**

19. Est-ce qu'une réclamation ou poursuite a déjà été intentée contre l'entreprise, ses partenaires, ses administrateurs, ses dirigeants ou ses employés au cours des cinq dernières années ?  OUI  NON  
 Si OUI, veuillez joindre les détails suivants sur une feuille séparée, c'est-à-dire, la date de la réclamation, le nom du réclamant, la nature de la réclamation, l'assureur, le total des montants payés ou en réserve (y compris les frais de défense) et les dispositions finales ou l'état actuel de la réclamation.
20. Depuis les cinq dernières années, l'entreprise, ses partenaires, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés sont-ils au courant d'un conflit de travail ou conflit monétaire y compris le refus de paiements ou une demande de remboursement ?  OUI  NON  
 Si OUI, veuillez donner les détails : \_\_\_\_\_
21. L'entreprise, ses partenaires, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés sont-ils au courant d'une situation ou d'une circonstance qui pourrait mener à une réclamation ou à une poursuite ?  OUI  NON  
 Si OUI, veuillez donner les détails : \_\_\_\_\_
22. Veuillez énumérer les réclamations en biens commerciaux au cours des cinq dernières années : \$ \_\_\_\_\_  
 Description et année : \_\_\_\_\_

**Sans restreindre tout autre recours de l'assureur, il est entendu que si un fait, une circonstance ou une situation décrite à la section RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉCLAMATIONS est connu(e) par l'entreprise, toute réclamation ou poursuite en découlant par la suite sera exclue de l'assurance proposée.**

**AVIS CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

En achetant une police d'assurance chez Creechurch International Underwriters Ltd. (Creechurch), le client consent que ses renseignements personnels, y compris ceux fournis dans le passé, soient collectés, utilisés et divulgués pour les raisons suivantes :

- La communication avec les souscripteurs;
- la souscription;
- l'évaluation d'une réclamation;
- la détection et la prévention de fraude;
- l'analyse des résultats de l'entreprise;
- à des fins requises ou autorisées par la loi.

Pour les raisons ci-haut mentionnées, vos renseignements personnels pourraient être divulgués aux fournisseurs de services de Creechurch.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la politique de protection des renseignements personnels de Creechurch en contactant leur agent de protection de la vie privée au 416-601-2155.

**GARANTIE DE DÉCLARATION**

Le soussigné garantit que les faits énoncés dans cette proposition sont, au meilleur de sa connaissance, exacts. Le soussigné garantit également qu'il n'a ni omis, ni dissimulé aucun fait matériel.

Si l'information déclarée dans cette proposition devait changer entre la date à laquelle la proposition a été signée et la date de l'entrée en vigueur de la police, le soussigné garantit qu'il en informera immédiatement l'assureur.

La signature de cette proposition n'engage pas le proposant à prendre la police d'assurance et n'engage ni l'assureur à offrir l'assurance au proposant. Cependant, si l'assureur s'engage à émettre la police d'assurance, cette proposition deviendra la base d'un tel contrat d'assurance et fera partie entièrement de cette police.

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
(Représentant autorisé)

DATE : \_\_\_\_\_

NOM (caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

TITRE/POSITION : \_\_\_\_\_

**VOTRE POLICE TEKPAC-PQ COMPREND :**

**OPTION 1**

(La prime minimale retenue est de 500 \$)

<p><b>Erreurs &amp; Omissions</b> Libellé: TEKPAC-PQ 010304 – Couverture sur base de réclamations présentées</p>	<p><b>Limite d'assurance :</b> 100 000 \$ par réclamation/montant total payable Exclusion : Couverture pour la propriété intellectuelle Services/produits offerts aux industries dans le domaine aéronautique, automobile, nautique et/ou ferroviaire.</p>	<p><b>Franchise :</b> 2 500 \$ pour chaque réclamation</p>	<p><b>Inclus :</b> Couverture Canada seulement Date rétroactive de l'inception de la police</p> <p><b>Exclusions :</b> Moississure Guerre &amp; Terrorisme</p> <p>Veillez noter que l'amiante, anciennement exclue dans la définition de pollution, est maintenant exclue par avenant.</p>
<p><b>Responsabilité civile générale</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants</p>	<p><b>Limite d'assurance :</b> 1 000 000 \$ Par événement 1 000 000 \$ Montant total payable 1 000 000 \$ Blessure personnelle/corporelle 1 000 000 \$ Produits et opérations complétées 100 000 \$ Responsabilité légale des locataires 25 000 \$ Paiements médicaux (par personnes/par accident) 1 000 000 \$ Automobile des non-proprétaires</p>	<p><b>Franchise :</b> 1 000 \$ payable pour les dommages matériels, responsabilité légale des locataires et les automobiles des non-proprétaires</p>	<p><b>Inclus :</b> Couverture Canada seulement</p> <p><b>Exclusions :</b> Moississure Guerre &amp; Terrorisme Amiante</p>
<p><b>Assurance pour les biens</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants</p>	<p><b>Limite d'assurance :</b> 100 000 \$ pour les biens des entreprises, incluant 5 000 \$ pour les ordinateurs portatifs Couvertures supplémentaires :  <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Bris des machines électroniques 5 000 \$</li> <li>➢ Biens nouvellement acquis 100 000 \$ pour 90 jours</li> <li>➢ Biens en transport ou temporairement hors lieux - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Colis postaux - limite 5 000 \$</li> <li>➢ Documents de valeur - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Comptes client - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Frais supplémentaire, y compris les pertes dues à une poursuite civile pour 30 jours – limite 10 000 \$</li> <li>➢ Dommage au bâtiment par cambriolage – limite 5 000 \$</li> <li>➢ Nettoyage et enlèvement des polluants - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Bail – Perte de loyers - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Vitrage pour locataires – 1 000 \$ limite par carreau, limite maximale 5 000 \$ par incident</li> </ul> </p>	<p><b>Franchise :</b> 1 000 \$ pour toutes les couvertures 2 500 \$ pour le refoulement des égouts</p>	<p><b>Inclus :</b> Frais de remplacement Refoulement des égouts Glace polie ou verre thermopane Exonération de coassurance 5 % ou 10 000 \$ Ordinateurs portatifs 5 000 \$ limite totale Frais de déblais 25% Limite maximale 25 000 \$</p> <p><b>Exclusions :</b> Moississure Guerre &amp; Terrorisme Clarification des données électroniques et média</p>

**OPTION 2**

(La prime minimale retenue est de 500 \$)

<p><b>Erreurs &amp; Omissions</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants</p>	<p>Même que l'option 1</p>		
<p><b>Responsabilité civile générale</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants</p>	<p><b>Limite d'assurance :</b> 2 000 000 \$ Par événement 2 000 000 \$ Montant total payable 2 000 000 \$ Préjudice personnel 2 000 000 \$ Produits et opérations complétées 100 000 \$ Responsabilité légale des locataires 25 000 \$ Paiements médicaux (par personnes/par accident) 1 000 000 \$ Automobile des non-proprétaires</p>	<p><b>Franchise :</b> 1 000 \$ payable pour les dommages matériels, responsabilité légale des locataires et les automobiles des non-proprétaires</p>	
<p><b>Assurance pour les biens</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants</p>	<p>Même que l'option 1</p>		

**OPTION 3**  
(La prime minimale retenue est de 500 \$)

<b>Erreurs &amp; Omissions</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 1		
<b>Responsabilité civile générale</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 1		
<b>Assurance pour les biens</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	<b>Limite d'assurance :</b> 50 000 \$ pour les biens des entreprises, incluant 5 000 \$ pour les ordinateurs portatifs Couvertures supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Bris des machines électroniques 5 000 \$</li> <li>➢ Biens nouvellement acquis 50 000 \$ pour 90 jours</li> <li>➢ Biens en transport ou temporairement hors lieux - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Colis postaux - limite 5 000 \$</li> <li>➢ Documents de valeur - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Comptes client - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Frais supplémentaire, y compris les pertes due à une poursuite civile pour 30 jours – limite 10 000 \$</li> <li>➢ Dommage au bâtiment par cambriolage – limite 5 000 \$</li> <li>➢ Nettoyage et enlèvement des polluants - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Bail – Perte de loyers - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Vitrage pour locataires – 1 000 \$ limite par carreau, limite maximale 5 000 \$ par incident</li> </ul>	<b>Franchise :</b> 1 000 \$ pour toutes les couvertures 2 500 \$ pour le refoulement des égouts	<b>Inclus :</b> Frais de remplacement Refoulement des égouts Glace polie ou verre thermopane Exonération de coassurance 5 % ou 10 000 \$ Ordinateurs portatifs 5 000 \$ limite totale Frais de déblais 25% Limite maximale 25 000 \$  <b>Exclusions :</b> Moisissure Guerre & Terrorisme Clarification des données électroniques et média

**OPTION 4**  
(La prime minimale retenue est de 500 \$)

<b>Erreurs &amp; Omissions</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 1		
<b>Responsabilité civile générale</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 2		
<b>Assurance pour les biens</b> Libellé: 010304 y compris les avenants	<b>Limite d'assurance :</b> 50 000 \$ pour les biens des entreprises, incluant 5 000 \$ pour les ordinateurs portatifs Couvertures supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Bris des machines électroniques 5 000 \$</li> <li>➢ Biens nouvellement acquis 50 000 \$ pour 90 jours</li> <li>➢ Biens en transport ou temporairement hors lieux - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Colis postaux - limite 5 000 \$</li> <li>➢ Documents de valeur - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Comptes client - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Frais supplémentaire, y compris les pertes due à une poursuite civile pour 30 jours – limite 10 000 \$</li> <li>➢ Dommage au bâtiment par cambriolage – limite 5 000 \$</li> <li>➢ Nettoyage et enlèvement des polluants - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Bail – Perte de loyers - limite 10 000 \$</li> <li>➢ Vitrage pour locataires – 1 000 \$ limite par carreau, limite maximale 5 000 \$ par incident</li> </ul>	<b>Franchise :</b> 1 000 \$ pour toutes les couvertures 2 500 \$ pour le refoulement des égouts	<b>Inclus :</b> Frais de remplacement Refoulement des égouts Glace polie ou verre thermopane Exonération de coassurance 5 % ou 10 000\$ Ordinateurs portatifs 5 000 \$ limite totale Frais de déblais 25% Limite maximale 25 000 \$  <b>Exclusions :</b> Moisissure Guerre & Terrorisme Clarification des données électroniques et média

**OPTION 5**  
**(La prime minimale retenue est de 500 \$)**

<b>Erreurs &amp; Omissions</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 1		
<b>Responsabilité civile générale</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 1		
<b>Assurance pour les biens</b> Libellé: 010304 y compris les avenants	<b>Limite d'assurance :</b> 25 000 \$ pour les biens des entreprises, excluant les ordinateurs portatifs Couvertures supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bris des machines électroniques 5 000 \$</li> <li>➤ Biens nouvellement acquis 50 000 \$ pour 90 jours</li> <li>➤ Biens en transport ou temporairement hors lieux - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Colis postaux - limite 5 000 \$</li> <li>➤ Documents de valeur - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Comptes client - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Frais supplémentaire, y compris les pertes due à une poursuite civile pour 30 jours – limite 10 000 \$</li> <li>➤ Dommage au bâtiment par cambriolage – limite 5 000 \$</li> <li>➤ Nettoyage et enlèvement des polluants - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Bail – Perte de loyers - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Vitrage pour locataires – 1 000 \$ limite par carreau, limite maximale 5 000 \$ par incident</li> </ul>	<b>Franchise :</b> 1 000 \$ pour toutes les couvertures 2 500 \$ pour le refoulement des égouts	<b>Inclus :</b> Frais de remplacement Refoulement des égouts Glace polie ou verre thermopane Exonération de coassurance 5 % ou 10 000 \$ Frais de déblais 25% Limite maximale 25 000 \$  <b>Exclusions :</b> Moisissure Guerre & Terrorisme Clarification des données électroniques et média Ordinateurs Portatifs

**OPTION 6**  
**(La prime minimale retenue est de 500 \$)**

<b>Erreurs &amp; Omissions</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 1		
<b>Responsabilité civile générale</b> Libellé: Tekpac 010304 y compris les avenants	Même que l'option 2		
<b>Assurance pour les biens</b> Libellé: 010304 y compris les avenants	<b>Limite d'assurance :</b> 25 000 \$ pour les biens des entreprises, excluant les ordinateurs portatifs Couvertures supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bris des machines électroniques 5 000 \$</li> <li>➤ Biens nouvellement acquis 50 000 \$ pour 90 jours</li> <li>➤ Biens en transport ou temporairement hors lieux - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Colis postaux - limite 5 000 \$</li> <li>➤ Documents de valeur - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Comptes client - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Frais supplémentaire, y compris les pertes due à une poursuite civile pour 30 jours – limite 10 000 \$</li> <li>➤ Dommage au bâtiment par cambriolage – limite 5 000 \$</li> <li>➤ Nettoyage et enlèvement des polluants - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Bail – Perte de loyers - limite 10 000 \$</li> <li>➤ Vitrage pour locataires – 1 000 \$ limite par carreau, limite maximale 5 000 \$ par incident</li> </ul>	<b>Franchise :</b> 1 000 \$ pour toutes les couvertures 2 500 \$ pour le refoulement des égouts	<b>Inclus :</b> Frais de remplacement Refoulement des égouts Glace polie ou verre thermopane Exonération de coassurance 5 % ou 10 000 \$ Frais de déblais 25% Limite maximale 25 000 \$  <b>Exclusions :</b> Moisissure Guerre & Terrorisme Clarification des données électroniques et média Ordinateurs Portatifs